



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2021-108

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2021

# Sommaire

## **DRAAF Centre-Val de Loire /**

R24-2021-01-25-00006 - Microsoft Word - AV4_CDG_DDPP45_2021-01-25-1 (2 pages)	Page 3
R24-2021-01-15-00005 - Microsoft Word - AV4_CDG_DDT 36_2021-01-15-2 (3 pages)	Page 6
R24-2021-01-18-00002 - Microsoft Word - AV4_CDG_DDT 45_2021-01-18-1 (3 pages)	Page 10
R24-2021-02-01-00005 - Microsoft Word - AV4_CDG_ddt41_2021-02-01-1 (2 pages)	Page 14

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2021-01-25-00006

Microsoft Word -  
AV4\_CDG\_DDPP45\_2021-01-25-1

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Avenant n°4 à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion du 22 septembre 2010 modifiée par l'avenant n°1 en date du 14 janvier 2011, par l'avenant n°2 en date du 22 mars 2013 et par l'avenant n°3 en date du 30 décembre 2019.

Entre la direction départementale de la protection des populations du Loiret, représentée par M. Thierry PLACE, directeur, désignée sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre- Val de Loire, représentée par M. Bruno LOCQUEVILLE, directeur, désignée sous le terme de "déléataire", d'autre part.

Objet de l'avenant :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Révision du périmètre de la délégation de gestion

La liste des programmes dont les actes d'ordonnancement et de recettes sont confiés au déléataire est modifiée comme suit dans l'article 1 de la convention de délégation de gestion :

Depuis le 22/09/2010 :

- 215 : « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »

Depuis le 01/01/2011 :

- 206 : « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »
- 333 : « Fonctionnement immobilier / REATE »
- 309 : « Entretien des bâtiments de l'Etat »
- 723 : « Contribution aux dépenses immobilières »

Depuis le 01/01/2013 :

- 134 : « Développement des entreprises et de l'emploi »

Depuis le 01/01/2020 :

- Suppression du BOP 333 : « Fonctionnement immobilier / REATE »

- Intégration du BOP 354 : « Administration territoriale de l'Etat »

A compter du 01/01/2021 :

- Suppression du BOP\_215 : « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- Suppression du BOP 354 : « Administration territoriale de l'Etat »
- Suppression du BOP 723 : « Contribution aux dépenses immobilières »
- Intégration du BOP 362 : « Ecologie »
- Intégration du BOP 364 : « Cohésion »

ARTICLE 2 : Exécution

Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et sous réserve de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion demeurent inchangées.

Cet avenant est transmis au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagné de la délégation de gestion, de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 25 janvier 2021  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
de la région Centre-Val de Loire  
Signé : Bruno LOCQUEVILLE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2021-01-15-00005

Microsoft Word - AV4\_CDG\_DDT  
36\_2021-01-15-2

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Avenant n°4 à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion du 15 mars 2010 modifiée par l'avenant n°1 en date du 3 septembre 2010 et par l'avenant n°2 en date du 9 février 2011 et par l'avenant n°3 en date du 20 décembre 2019.

Entre la direction départementale des territoires de l'Indre, représentée par Mme Florence COTTIN, directrice, désignée sous le terme de "délégant", d'une part,

Et

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre- Val de Loire, représentée par M. Bruno LOCQUEVILLE, directeur, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Objet de l'avenant :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : révision du périmètre de la délégation de gestion

La liste des programmes dont les actes d'ordonnancement et de recettes sont confiés au délégataire est modifiée comme suit dans l'article 1 de la convention de délégation de gestion :

Depuis le 01/01/2010 :

- BOP 215 : « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- BOP 217 : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire »

Depuis le 01/07/2010 :

- BOP 113 : « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité »

Depuis le 01/01/2011 :

- BOP 135 : « Développement et amélioration de l'offre de logement »
- BOP 148 : « Fonction publique »
- BOP 181 : « Prévention des risques »
- BOP 203 : « Infrastructures et services de transport »

- BOP 205 : « Sécurité et affaires maritimes »
- BOP 206 : « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation »
- BOP 207 : « Sécurité et circulation routières »
- BOP 309 : « Entretien des bâtiments de l'Etat »
- BOP 333 : « Fonctionnement immobilier / REATE »
- BOP 723 : « Contribution aux dépenses immobilières »

Depuis le 01/01/2020 :

- Suppression du BOP 333 : « Fonctionnement immobilier / REATE »
- Intégration du BOP 354 : « Administration territoriale de l'Etat »

A compter du 01/01/2021 :

- Suppression du BOP 113 : « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité »
- Suppression du BOP 135 : « Développement et amélioration de l'offre de logement »
- Suppression du BOP 148 : « Fonction publique »
- Suppression du BOP 205 : Sécurité et affaires maritimes »
- Suppression du BOP 207 : « Sécurité et circulation routières »
- Suppression du BOP 206 : « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation » uniquement pour les dépenses et les recettes relevant de l'action sociale
- Suppression du BOP 215 : « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » uniquement pour les dépenses et les recettes relevant de l'action sociale
- Suppression du BOP 217 : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire » uniquement pour les dépenses et les recettes relevant de l'action sociale
- Suppression du BOP 309 : « Entretien des bâtiments de l'Etat »
- Suppression du BOP 354 : « Administration territoriale de l'Etat »
- Suppression du BOP 723 : « Contribution aux dépenses immobilières »
- Intégration du BOP 149 : « Forêt »
- Intégration du BOP 362 « Ecologie »
- Intégration du BOP 364 « Cohésion »

ARTICLE 2 : Exécution :

Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et sous réserve de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion demeurent inchangées.



Cet avenant est transmis au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagné de la délégation de gestion, de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2021  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
de la région Centre-Val de Loire  
Signé : Bruno LOCQUEVILLE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2021-01-18-00002

Microsoft Word - AV4\_CDG\_DDT  
45\_2021-01-18-1

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Avenant n°4 à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion du 1<sup>er</sup> mars 2010 modifiée par l'avenant n°1 en date du 30 juillet 2010, par l'avenant n°2 en date du 13 janvier 2011 et par l'avenant n°3 en date du 3 décembre 2019.

Entre la direction départementale des territoires du Loiret, représentée par M. Christophe HUSS, directeur, désignée sous le terme de "délégant", d'une part,

Et

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt **du** Centre- Val de Loire, représentée par M. Bruno LOCQUEVILLE, directeur, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Objet de l'avenant :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : révision du périmètre de la délégation de gestion

La liste des programmes dont les actes d'ordonnancement et de recettes sont confiés au délégataire est modifiée comme suit dans l'article 1 de la convention de délégation de gestion :

Depuis le 01/01/2010 :

- BOP 215 : « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- BOP 217 : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables »

Depuis le 01/07/2010 :

- BOP 113 : « Paysages, eau et biodiversité »

Depuis le 01/01/2011 :

- BOP 107 : « Administration pénitentiaire »
- BOP 135 : « Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat »
- BOP 148 : « Fonction publique »
- BOP 149 : « Forêt »

- BOP 152 : « Gendarmerie nationale »
- BOP 154 : « Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires »
- BOP 166 : « Justice judiciaire »
- BOP 181 : « Prévention des risques »
- BOP 182 : « Protection judiciaire de la jeunesse »
- BOP 203 : « Infrastructures et services de transport »
- BOP 207 : « Sécurité et éducation routières »
- BOP 309 : « Entretien des bâtiments de l'Etat »
- BOP 333 : « Fonctionnement immobilier / REATE »
- BOP 723 : « Contribution aux dépenses immobilières »

Depuis le 01/01/2020 :

- Suppression du BOP 107 : « Administration pénitentiaire »
- Suppression du BOP 152 : « Gendarmerie nationale »
- Suppression du BOP 166 : « Justice judiciaire »
- Suppression du BOP 182 : « Protection judiciaire de la jeunesse »
- Suppression du BOP 333 : « Fonctionnement immobilier / REATE »
- Intégration du BOP 354 : « Administration territoriale de l'Etat »

A compter du 01/01/2021 :

- Suppression du BOP 148 : « Fonction publique »
- Suppression du BOP 215 : « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » uniquement pour les recettes et les dépenses relevant de l'action sociale
- Suppression du BOP 217 : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » uniquement pour les recettes et les dépenses relevant de l'action sociale
- Suppression du BOP 354 : « Administration territoriale de l'Etat »
- Suppression du BOP 723 : « Contribution aux dépenses immobilières »
- Intégration du BOP 362 « Ecologie »
- Intégration du BOP 364 « Cohésion »

ARTICLE 2 : Exécution :

Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et sous réserve de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion demeurent inchangées.

Cet avenant est transmis au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagné de la délégation de gestion, de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2021  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
de la région Centre-Val de Loire  
Signé : Bruno LOCQUEVILLE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2021-02-01-00005

Microsoft Word - AV4\_CDG\_ddt41\_2021-02-01-1

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

Avenant n°4 à la convention de délégation de gestion

Le présent avenant modifie la convention de délégation de gestion du 26 février 2010 modifiée par l'avenant n°1 en date du 19 juillet 2010, par l'avenant n°2 en date du 25 janvier 2011 et par l'avenant n°3 en date du 30 décembre 2019.

Entre la direction départementale des territoires du Loir-et-Cher, représentée par Mme Estelle RONDREUX, directrice, désignée sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre- Val de Loire, représentée par M. Bruno LOCQUEVILLE, directeur, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Objet de l'avenant :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : révision du périmètre de la délégation de gestion

La liste des programmes dont les actes d'ordonnancement et de recettes sont confiés au délégataire est modifiée comme suit dans l'article 1 de la convention de délégation de gestion :

Depuis le 01/01/2010 :

- BOP 215 : « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- BOP 217 : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire »

Depuis le 01/07/2010 :

- BOP 113 : « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité »

Depuis le 01/01/2011 :

- BOP 135 : « Développement et amélioration de l'offre de logement »
- BOP 149 : « Forêt »
- BOP 154 : « Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires »

- BOP 181 : « Prévention des risques »
- BOP 203 : « Infrastructures et services de transport »
- BOP 207 : « Sécurité et circulation routières »
- BOP 309 : « Entretien des bâtiments de l'Etat »
- BOP 333 : « Fonctionnement immobilier / REATE »
- BOP 723 : « Contribution aux dépenses immobilières »

Depuis le 01/01/2020 :

- Suppression du BOP 333 : « Fonctionnement immobilier / REATE »
- Intégration du BOP 354 : « Administration territoriale de l'Etat »

A compter du 01/01/2021 :

- Suppression du BOP 215 : « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- Suppression du BOP 217 : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire »
- Suppression du BOP 354 : « Administration territoriale de l'Etat »
- Suppression du BOP 723 : « Contribution aux dépenses immobilières »
- Intégration du BOP 362 : « Ecologie »
- Intégration du BOP 364 : « Cohésion »

ARTICLE 2 : Exécution

Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et sous réserve de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion demeurent inchangées.

Cet avenant est transmis au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagné de la délégation de gestion, de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 01 février 2021  
 Pour le Préfet et par délégation,  
 Le Directeur régional de l'alimentation,  
 de l'agriculture et de la forêt  
 de la région Centre-Val de Loire  
 Signé : Bruno LOCQUEVILLE